

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2014/AMDI
(Séance publique)

Le Mercredi 19 Février 2014 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des commissions de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements, 1er étage, sise au 32, Rue Hounaine Angle Rue Michlifen Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour la certification des comptes et l'audit fiscal de l'agence marocaine de développement des investissements, au titre de l'exercice 2013, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des Achats de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (1^{er} étage). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demande dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement des marchés de l'agence marocaine de développement des investissements fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'AMDI ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle

Le cautionnement provisoire est fixé à **Dix Mille Dirhams (10 000,00 DH)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a) la déclaration sur l'honneur;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivré depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
- d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
- f) le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

N.B : Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes c, d et f et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque e tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.
- b) Les attestations précisant le nom et la qualité du signataire, délivrées par le maître d'ouvrage qui a bénéficié de ces prestations ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées. Chaque attestation précise, notamment, la nature des prestations, les délais et les dates de réalisation, le nom et la qualité du signataire.

3) Dossier additif comprenant :

- a) Le Cahier des prescriptions spéciales afférent au présent appel d'offres paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- b) Le règlement de consultation de l'appel d'offres paraphé à chaque page et signé à la dernière page.

4) Offre technique